

LUTTE CONTRE L'HYPER-CORRUPTION EN RDC

**SIGNEZ LA PETITION INITIEE DEPUIS LE 27 AVRIL 2014
ACTUALISEE EN CES JOURS!**

En ligne :

Tapez « pétition GLTP avaaz » dans votre moteur de recherche et choisissez

« Pétition pour faire triompher la justice et la liberté en RDC-Avaaz »

Voir le texte de la pétition au verso.

**VOTEZ POUR LES CANDIDATS
QUI SOUTIENNENT CETTE PETITION!**

Pétition adressée au Président, au Gouvernement et aux Élus nationaux et locaux, actuels et futurs, de la République Démocratique du Congo

Afin de contribuer à l'éradication de l'hyper-corruption et en conformité avec la Constitution de la RDC, nous demandons :

- 1. Une échelle de salaire de 1 à 10 entre dernier (huissier) et 1^{er} (Président de la République) agent public. Afin d'assurer un salaire minimum permettant de subvenir aux besoins vitaux des salariés, et de contrôler la rémunération du Président de la République (en 2011 : 28 421\$ contre 50\$ pour un Agent Technique, cf. Loi de finance annuelle).**
- 2. La garantie du paiement des frais de fonctionnement et d'investissement des services publics en fonction des recettes de l'État, sans détournement de fonds par les cabinets politiques ainsi que le versement MENSUEL des salaires dans la fonction publique. (en 2008 : zéro crédit pour la réhabilitation de 470 écoles alors que le budget du Bureau du Président a été augmenté de 200%).**
- 3. La comparution des députés impliqués dans le détournement des recettes publiques collectées par la Direction Générale des Impôts. (5 milliards \$ de budget national au lieu de 20 milliards \$ estimés par la Fédération des Entreprises du Congo depuis 2010).**
- 4. Que les 40% des recettes collectées et allouées aux provinces soient retenues à la source et directement gérées par les localités (cf. article 175 alinéa 2 de la Constitution).**
- 5. Nouveau : Le remplacement de la caution en argent due par les candidats aux élections par le parrainage des candidats par un nombre d'électeurs fixé par la loi, ainsi que le financement de la campagne de chaque candidat par l'État. (Réduction de nombre des candidats aux échéances électorales et de l'hyper-corruption dans le processus électoral. Renforcement de la démocratie par l'implication des citoyens dans le choix des Élus en amont et en aval).
Ancien : L'indépendance du pouvoir judiciaire par l'installation de la Cour Constitutionnelle, de la Cour de cassation et du Conseil d'État (cf. articles 149 et 157 de la Constitution, ce point a été déjà réalisé grâce à notre combat).**
- 6. L'indépendance et la liberté de la presse par la suppression immédiate du ministère non constitutionnel en charge des médias. Le maintien du Conseil Supérieur de l'Audio-Visuel et de la Communication, seul organe indépendant**